



Séance du 25/09/2019

PRESENTS : VERLAINE André, Président - Conseiller communal;
VAN AUDENRODE Martin, Bourgmestre;
BARBEAUX Cécile, HERMAND Philippe, VISART Michèle, DEBATTY
Benoît, Echevins;
PISTRIN Nathalie, Présidente du CPAS;
COLLOT Francis, PAULET José, LACROIX Simon, BODART Eddy,
SANZOT Annick, ~~DECHAMPS Carine~~, BERNARD André,
~~BALTHAZART Denis~~, LIZEN Maggi, WIAME Mélanie, TOUSSAINT
Joseph, CATINUS Nathalie, Conseillers communaux;
EVRARD Marc, Directeur général faisant fonction.

Programme Stratégique Transversal - PST 1

LE CONSEIL, siégeant en séance publique

Vu le décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal (PST) dans le CDLD et dans la loi organique du 8 juillet 1976 des CPAS;

Vu la décision du Collège communal du 25/02/2019 relative à la mise en place du Comité de Pilotage PST;

Vu la prise d'acte par le Collège communal en date du 18/03/2019 de l'inventaire des idées et remarques relatives à la Déclaration de Politique Communale 2018-2024 qui ont émergé de la réunion 'brainstorming' réunissant tous les services administratifs et techniques ainsi que de la consultation à la population;

Vu la décision du Collège communal du 11/06/2019 marquant son accord sur la version PST 1 non planifiée et non chiffrée;

Vu les réunions du Comité de Pilotage PST des 16 mai, 9 juillet et 5 septembre 2019 au terme desquelles la définition et la priorisation des objectifs et projets, l'identification des ressources disponibles et la planification des projets/actions à mener ont été adoptées;

Attendu que le Collège communal en sa séance du 16 septembre 2019 a adopté le PST 1;

Attendu que l'élaboration du PST 1 menée en 1 phase préalable (découverte) et 3 phases de réalisation (cadrer, construire, finaliser) est à arrivée à son terme;

Considérant que le processus des travaux à effectuer avant la mise en oeuvre du PST prévoit sa présentation au Conseil communal;

Considérant que le PST 1 est modulable et ajustable en fonction des prévisions et ressources budgétaires;

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

de prendre acte du PST 1 tel que présenté en séance du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance à GESVES, les jour, mois et an susdits.

Le Directeur général f.f.
(s) EVRARD Marc

Le Directeur général f.f.

EVRARD Marc

Par le Conseil communal,

Pour extrait conforme,



Le Président
(s) VERLAINE André

Le Bourgmestre

VAN AUDENRODE Martin